



**LA SEMAINE DU
SAIPER:
Du 25 JUILLET AU 29 JUILLET 2018
contact@saiper.net**

La journée de carence

La mise en application de la journée de carence sera effective à partir du mois de juillet à compter de deux jours par mois jusqu'à épuisement du solde.

A compter du mois d'août, les prélèvements seront réguliers et effectifs sur le mois suivant.

Liste complémentaire du CRPE

En octobre 2017, les cabinets ministériels du 1^{er} ministre et des finances ont clairement annoncé qu'il n'y aurait pas d'appel aux listes complémentaires comme cela avait été fait en 2017 : 1000 enseignants avaient été ainsi recrutés. L'IA-DAASEN a réaffirmé qu'aucun personnel sur liste complémentaire ne serait pris ! il sera fait appel si besoin aux contractuels !

A la rentrée 2020, notre académie comptera 700 élèves de moins.

Phase d'ajustement

Les résultats seront connus la semaine prochaine

Remplacement à la rentrée 2018

Les 5 pôles du remplacement seront gérés ainsi :

- Zone sud 1 : IEN Tampon 2
- Zone sud 2 : IEN Saint Louis
- Zone ouest : IEN La Possession
- Zone est : IEN Saint Benoît
- Zone nord : IEN Saint Denis 5

Afin de les aider, 5 contractuels seront embauchés. Une circulaire sera transmise aux personnels avant la CAPD.

Dans chaque circonscription, les remplaçants auront une réunion avec l'IEN, une fiche de vœu leur sera demandée et ce dispositif sera évalué ; comme le dispositif actuel qui est une véritable gabegie tant sur le plan matériel qu'humain mais qu'on applaudit sans aucune vergogne.

NB : un compte rendu complet vous sera transmis.

HORS CLASSE 2018 : LE POINT

RIS INTERSYNDICALE SAMEDI 23 JUIN 2018

Présents une vingtaine de collègues qui ont pu échanger sur leur situation et dénoncer à la fois la pérennité des avis portés et leur iniquité.

En fonction des inspecteurs :

- Certains ne connaissent pas du tout les enseignants de leur circonscription et ont émis des avis satisfaisants à tous les adjoints quelles que soient leurs notes et très satisfaisants aux autres !
- Certains inspecteurs ont refusé de mettre des avis « à consolider », d'autres ne se sont pas gênés pour le faire même avec plus de 19 de note pédagogique
- Certains inspecteurs reçoivent les collègues qui contestent cette appréciation soit en direct, en prenant un ticket et en attendant dans un couloir pendant plus d'une heure et demie, et en signant un papier d'attestation tout en refusant toute modification aux avis portés, soit par téléphone ; soit encore gentiment en acceptant de modifier certains avis, soit d'autres encore qui estiment ne plus avoir la main dessus et renvoient à l'IA-DAASEN ;

Ce traitement méprisant vis-à-vis des collègues injustement traités par des inspecteurs qui n'hésitent pas à faire part de leur ignorance quant à la teneur des avis littéraux alors même qu'une lecture rapide du

BO NOR : MENH1801072N

note de service n° 2018-025 du 19-2-2018

MEN - DGRH B2-1

« Critères d'appréciation

Il vous revient d'apprécier qualitativement la valeur professionnelle des agents promouvables qui s'exprime principalement par la notation et par l'expérience et l'investissement professionnels et de proposer l'inscription au tableau d'avancement de ceux dont la valeur professionnelle vous semble pouvoir justifier une promotion de grade. Dans cet objectif, vous vous appuyerez notamment sur la notation, le CV i-Prof de l'agent et sur l'avis du corps d'inspection ou de l'autorité auprès de laquelle l'agent exerce ses fonctions.

a. Notation

Lorsque les agents ont bénéficié d'une note, arrêtée au 31 août 2016 (ou au 31 août 2017 pour les situations particulières) selon les orientations définies par la note DGRH B2 n° 2016-0072 du 16 décembre 2016, celle-ci est nécessairement prise en compte pour l'appréciation que vous aurez à formuler. Vous veillerez à tenir compte, le cas échéant, de l'ancienneté de la note dans le cadre de votre appréciation. »

Cette note de service est disponible depuis le mois de février, il appartenait donc à chaque inspecteur-trice de s'en emparer afin de porter un avis équitable sur l'ensemble des personnels de sa circonscription.

La hors classe ne peut être une foire à la saucisse et un traitement équitable et harmonisé doit être fait par l'IA-DAASEN.

L'intersyndicale demande :

- L'organisation dans la semaine d'un groupe de travail
- Vous invite à un rassemblement
MERCREDI 27 JUIN 2018 A PARTIR DE 14H devant le rectorat
- Vous invite à demander à être reçu par votre inspecteur-trice de circonscription et à poursuivre les recours auprès de l'IA-DAASEN
- Dépose un préavis de grève pour le MARDI 3 JUILLET 2018, jour de la CAPD
- Poursuite des demandes de rencontre avec les inspecteurs de circonscription

-

LE CEN et les rythmes scolaires

Le CEN a lieu mercredi 27 juin 2018, ce sera l'occasion d'enterrer feue la réforme des rythmes scolaires sans pour autant qu'aucune réflexion n'ait été menée sur cette question.



NOTE TECHNIQUE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet l'assouplissement des dérogations de cette organisation du temps scolaire.

A ce titre, 17 des communes de l'île ont opté pour un retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de janvier 2018.

Les demandes des sept communes restantes sont présentées au CAEN du 27 juin 2018 :

- La Possession,
- Le Port,
- St Benoît,
- St Denis, • St Joseph.
- St Paul,
- Ste Rose,

Un courrier a été adressé le 4 mai, par l'autorité académique, aux maires des sept communes précitées, rappelant les principes réglementaires de constitution des dossiers et le calendrier à respecter.

Un accompagnement a ensuite été proposé aux communes notamment lors des comités de pilotage qui se sont tenus sur la période. Au cours de ces débats, la réflexion a notamment porté sur l'avenir des PEDT qui avaient été conventionnés avec l'état : nouveau PEDT, poursuite ou arrêt du PEDT, plan type PEG, plan mercredis.

Les communes ont en parallèle sollicité les consultations des conseils d'école parfois accompagnés d'enquêtes auprès des familles.

Ces projets ont été remontés à l'autorité académique accompagnés de l'avis des IEN.

Il est à noter que le passage à la semaine de quatre jours met fin au versement du fonds de soutien.

COMMUNE	PROPOSITION OTS	COFIL	PEDT (date de fin)	HORAIRES MATINÉE	HORAIRES APRÈS-MIDI	CONSULTATION DES CONSEILS D'ÉCOLE
LA POSSESSION	4 jours	04/05/08	21/09/18	8H00 - 11H30	13H15 - 15H45	Oui
LE PORT	4 jours	13/06/18	18/09/18	8H00 - 11H30	13H00 - 15H30	Oui
ST BENOIT	4 jours	04/05/08	26/08/18	8H00 – 11H30 6 écoles 8H30 – 12H00 2 écoles privées 8H15 – 12H00	13H00 – 15H30 13H30 – 16H00 13H30 - 16H00	Oui
ST DENIS	4 jours	30/04/18	05/11/18	8H00 - 11H30	13H15 - 15H45	Oui
ST JOSEPH	4 jours	05/06/18	28/08/18	8H00 - 11H30	13H00 - 15H30	Oui
ST PAUL	4 jours	20/02/18	16/08/18	8H00 - 11H30	13H00 - 15H30	Oui
STE ROSE	4 jours	11/06/18	28/11/18	8H00 - 11H30	13H00 - 15H30	Oui

